

Conditions Générales de Location de Mobilier

Conditions for Equipment and Furniture Rental

Identification du prestataire

Camerus, SAS au capital de 140 000 €, dont le siège social est situé au 4 Rue Luzernière, 93440 Dugny, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 388 289 365, et titulaire du numéro de TVA intracommunautaire FR 54 388 289 365. Vous pouvez nous contacter par email à contact@camerus.com par téléphone au 01.57.14.25.75. Camerus, a SAS with a share capital of €140,000, having its registered office at 4 Rue Luzernière, 93440 Dugny, France, registered with the Bobigny Trade and Companies Register under number 388 289 365, and holding the VAT identification number FR 54 388 289 365. You can contact us by email at contact@camerus.com

Description des services

Camerus propose la location de mobilier événementiel, incluant des meubles (chaises, tables, canapés, comptoirs, etc.) et des éléments décoratifs adaptés aux salons, congrès, expositions et autres événements.

Camerus offers event furniture rental, including furniture (chairs, tables, sofas, counters, etc.) and decorative elements suitable for trade shows, conferences, exhibitions, and other events.

Toute location vaut acceptation sans réserve par le client des présentes conditions générales de location à l'exclusion de tout autre document émanant du client même si CAMERUS en a eu connaissance.

Any rental signifies the client's full agreement to the present general rental conditions and nullifies any document originating with the client even if CAMERUS has been made aware of it.

Article 1

Commande **Ordering**

Le client doit passer sa commande par écrit par mail ou en ligne sur notre site www.camerus.com en indiquant la quantité et les références du mobilier loué, le prix convenu et le lieu de location. Les visuels, illustrations et représentations fournies par CAMERUS sont non contractuels et présentés à titre indicatif uniquement. La commande ne deviendra définitive qu'après la signature par le client de la confirmation de commande ou du devis émis par CAMERUS accompagné des conditions générales de location. Il en sera de même pour toute demande de modification et/ ou de commande complémentaire. Le règlement de la totalité de la commande, incluant la participation à l'assurance devra être joint à la commande. Toute commande non accompagnée de son règlement ne pourra être honorée.

Toute première commande d'un nouveau client doit être accompagnée de ses références commerciales et bancaires afin de permettre une ouverture de compte. A défaut, elle pourra ne pas être prise en compte par CAMERUS.

Pour toute commande, des frais de gestion forfaitaires de 12 € seront appliqués. Ils couvrent les coûts administratifs liés au traitement de la commande et s'ajouteront au montant total de la location. Ces frais sont non remboursables, y compris en cas d'annulation.

The client must place the order in writing indicating the quantity and the reference numbers of the furniture or equipment rented, the agreed price, the dates, and the rental location. All images, illustrations, and representations provided by CAMERUS are non-contractual and are for reference purposes only. The order becomes final once the client has signed the order confirmation or the estimate drawn up by CAMERUS with the general rental conditions attached. The same will be true for any request for modification and/or additional order. Payment for the entire order, including insurance charges, must accompany the order. Any order which does not include payment cannot be honored.

All first-time orders from a new client must also include its business and banking information in order to establish its account. If not, the order cannot be accepted by CAMERUS.

A flat handling fee of €12 will be applied to each order. This fee covers administrative costs related to processing the order and will be added to the total rental amount. The fee is non-refundable, including in the event of cancellation.

Article 2

Modification · Annulation **Changes · Cancellation**

En raison des contraintes liées à la disponibilité des stocks et aux délais de réalisation de la prestation, CAMERUS pourra être conduit à fournir, en lieu et place du mobilier commandé, un mobilier de qualité équivalente. Le client sera réputé l'accepter en l'absence de refus explicite de ce mobilier de remplacement dès réception de la confirmation de commande.

Toute annulation ou modification de commande doit impérativement être formulée par écrit et adressée à CAMERUS (par e-mail ou courrier recommandé). La date de réception par CAMERUS fait foi pour l'application du barème ci-dessous.

Barème d'annulation :

Plus de 30 jours avant la date de l'événement : indemnité de dédit égale à 20 % TTC du montant total de la commande.

Entre 30 et 15 jours avant l'événement : indemnité de dédit égale à 50 % TTC du montant total de la commande.

Moins de 15 jours avant l'événement : indemnité de dédit égale à 100 % TTC du montant total de la commande.

À défaut d'annulation formelle suivant la procédure ci-dessus, ou en cas d'annulation totale ou partielle après livraison conforme à la confirmation de commande, aucune déduction ne pourra être appliquée et le montant total de la commande restera dû. CAMERUS se réserve la possibilité, à titre strictement dérogatoire et par accord écrit, d'accepter une demande d'annulation en dehors du barème ci-dessus. Dans ce cas, une indemnité minimale correspondant à 20 % TTC du montant total de la commande sera facturée.

Due to constraints related to stock availability and the lead times required to provide the service, CAMERUS may be required to supply, in place of the ordered furniture, furniture of equivalent quality. The client shall be deemed to accept such replacement furniture in the absence of an explicit refusal upon receipt of the order confirmation.

Any cancellation or modification of an order must be made in writing and sent to CAMERUS (by email or registered mail). The date of receipt by CAMERUS shall be binding for the application of the cancellation schedule below.

More than 30 days before the event: cancellation fee of 20% including tax of the total order amount. Between 30 and 15 days before the event: cancellation fee of 50% including tax of the total order amount.

Less than 15 days before the event: cancellation fee of 100% including tax of the total order amount. If a formal cancellation is not made according to the procedure above, or in the case of total or partial cancellation after delivery in accordance with the order confirmation, no deduction shall apply and the total order amount shall remain due.

CAMERUS reserves the right, strictly as an exception and with written agreement, to accept a

cancellation request outside the above schedule. In such cases, a minimum fee of 20% including tax of the total order amount will be charged.

Article 3

Force majeure et imprévisibilité **Force Majeure and Unforeseeability**

A/Force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil tout événement échappant au contrôle des parties, imprévisible lors de la conclusion du contrat et insurmontable, rendant impossible l'exécution totale ou partielle de leurs obligations.

Exemples : catastrophe naturelle, incendie, explosion, inondation, pandémie, grève générale ou locale, mesures administratives ou gouvernementales empêchant l'exécution du contrat, fermeture des lieux de l'événement par décision officielle.

En cas de force majeure, l'exécution des obligations des parties est suspendue pendant toute la durée de l'empêchement. La partie affectée doit notifier l'autre partie sans délai et préciser la nature de l'événement, sa durée prévisible et les mesures mises en œuvre pour limiter ses effets. Si la situation de force majeure perdure au-delà de soixante (60) jours, chacune des parties pourra résilier le contrat. Toutefois, le client restera tenu de s'acquitter de 30 % du montant total de la location ainsi que des frais déjà engagés par CAMERUS pour la préparation et l'exécution de la prestation. Les autres prestations déjà réalisées devront également être réglées.

B/Imprévisibilité

Conformément à l'article 1195 du Code civil, si un changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du contrat rend l'exécution excessivement onéreuse pour l'une des parties, les parties s'engagent à négocier de bonne foi les termes du contrat afin d'en adapter les obligations.

À défaut d'accord dans un délai de trente (30) jours suivant l'ouverture de la renégociation, chaque partie pourra saisir le juge pour réviser ou, le cas échéant, résilier le contrat. Toutefois, le client restera tenu de s'acquitter de 30 % du montant total de la location ainsi que des frais déjà engagés par CAMERUS pour la préparation et l'exécution de la prestation. Les prestations déjà réalisées devront également être réglées.

Les parties peuvent expressément renoncer à l'application de l'article 1195 ; cette renonciation doit être mentionnée de manière claire et explicite dans le contrat.

A/ Force Majeure

Events beyond the control of the parties, unforeseeable at the time of contract conclusion, and insurmountable, making it impossible to perform all or part of their obligations, shall be considered as force majeure under Article 1218 of the French Civil Code.

Examples include: natural disasters, fire, explosion, flooding, pandemic, general or local strikes, administrative or governmental measures preventing the execution of the contract, or closure of the event venue by official decision.

In the event of force majeure, the parties' obligations shall be suspended for the duration of the impediment. The affected party must notify the other party without delay, specifying the nature of the event, its expected duration, and the measures taken to mitigate its effects.

If the force majeure situation persists for more than sixty (60) days, either party may terminate the contract. However, the client shall remain liable to pay 30% of the total rental amount as well as any expenses already incurred by CAMERUS for the preparation and execution of the service. Any services already performed must also be paid for.

B/ Unforeseeable Circumstances

In accordance with Article 1195 of the French Civil Code, if a change in circumstances that was unforeseeable at the time of contract conclusion makes performance excessively onerous for one of the parties, the parties agree to renegotiate the terms of the contract in good faith to adapt their obligations.

If no agreement is reached within thirty (30) days from the start of renegotiation, either party may refer the matter to a court to revise or, if necessary, terminate the contract. However, the client shall remain liable to pay 30% of the total rental amount as well as any expenses already incurred by CAMERUS for the preparation and execution of the service. Any services already performed must also be paid for.

The parties may expressly waive the application of Article 1195; such waiver must be clearly and explicitly stated in the contract.

Article 4

Tarif **Pricing**

Les prix de nos prestations « événement » sont établis exclusivement sur devis, conformément aux conditions définies ci-dessous.

Les tarifs des prestations figurant dans ce catalogue sont exprimés hors taxes, hors transport, hors mise en place et hors assurance. Ils sont valables pour une durée comprise entre un et trois jours.

Au-delà de trois jours, les tarifs seront majorés selon le barème suivant :

Période de 4 à 5 jours de manifestation → Coefficient 1,50

Période à partir de 6 jours de manifestation → Coefficient 2

Chaque période de 7 jours supplémentaire sera majorée au coefficient 2

La livraison est prévue au plus tôt la veille de la manifestation et la reprise au plus tard le lendemain de celle-ci.

Ces tarifs ne comprennent pas :

- Le transport
- Les frais de chargement et de déchargement
- Les frais de montage et de démontage (répartition du mobilier à la livraison, mise en place et regroupement du matériel lors de la reprise)
- Les frais de permanence ou de temps d'attente du personnel et du matériel sur site
- Les frais de déplacement du personnel (hébergement, restauration, transport)
- La location d'engins de manutention et d'outils spécifiques nécessaires au bon déroulement du chantier (nacelles, chariots élévateurs, etc.)
- Les interventions à horaires imposés : nuit, dimanches et jours fériés
- L'assurance
- Tout surcoût lié à une spécificité de livraison

Le devis communiqué inclura :

- La location
 - Le transport
 - La manutention
 - L'assurance
- Le cas échéant, pourront s'y ajouter :

· Les frais de vie

· Les surcoûts liés à une spécificité de livraison : absence d'accès pour véhicule, livraison par escalier, ou interventions à des horaires non conventionnels (entre 22 h et 6 h, dimanches et jours fériés)

· Tout frais nécessaire à la réalisation de la prestation

Les livraisons effectuées après l'ouverture officielle de la manifestation, ainsi que toute manutention ou temps d'attente non prévus dans le devis initial, feront l'objet d'une facturation complémentaire.

The prices for our "event" services are established exclusively by quotation, in accordance with the conditions defined below.

The product rates listed in this catalogue are expressed excluding VAT, transport, installation, and insurance. They are valid for a period of one to three days.

Beyond three days, the rates will be increased according to the following scale:

Period of 4 to 5 event days → Coefficient 1.50

Period from 6 event days onward → Coefficient 2

Each additional 7-day period will be charged at coefficient 2.

Delivery is scheduled no earlier than the day before the event and collection no later than the day after the event.

These rates do not include:

- Transport
- Loading and unloading costs
- Assembly and dismantling costs (distribution of furniture upon delivery, installation, and regrouping of equipment at collection)
- On-site staff standby or waiting time
- Staff travel expenses (accommodation, meals, transport)
- Force of handling equipment and specific tools necessary for proper site operations (lifts, forklifts, etc.)
- Interventions at imposed hours: night work, Sundays, and public holidays
- Insurance
- Any additional costs related to specific delivery constraints

The quotation provided will include:

- Rental
- Transport
- Handling
- Insurance

Where applicable, the following may be added:

- Living expenses
- Additional costs related to specific delivery constraints: lack of vehicle access, stair delivery, or interventions at non-standard hours (between 10:00 p.m. and 6:00 a.m., Sundays and public holidays)
- Any costs necessary for the execution of the service

Deliveries made after the official opening of the event, as well as any handling or waiting time not included in the initial quotation, will be subject to additional invoicing.

Article 5

Intérêts de retard **Flate fees**

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront exigibles de plein droit, sans qu'un rappel ou une mise en demeure soit nécessaire. Le taux applicable est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de six points, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce. En outre, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera due pour chaque facture payée en retard, en application de l'article D441-5 du Code de commerce. À défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'ensemble des sommes dues au titre des autres factures, échues ou non échues, deviendra immédiatement exigible, sans mise en demeure préalable ni autre formalité.

In the event of late payment, late payment penalties shall be payable by operation of law, without any reminder or formal notice being required. The applicable rate is equal to the interest rate applied by the European Central Bank to its most recent refinancing operation, increased by ten percentage points, in accordance with Article L441-10 of the French Commercial Code. In addition, a fixed compensation of €40 for recovery costs shall be due for each invoice paid late, pursuant to Article D441-5 of the French Commercial Code.

If a single invoice is not paid on its due date, all amounts owed under other invoices, whether due or not yet due, shall become immediately payable, without prior notice or any other formalities.

Article 6

Livraison · Reprise **Delivery · Return**

La livraison du mobilier loué est effectuée par CAMERUS selon les conditions indiquées dans la confirmation de commande transmise au client. Le client est responsable du mobilier loué de la livraison à sa reprise. Le mobilier loué en bon état devra être utilisé conformément à sa destination et le client s'engage à ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer. Le client est responsable de toute détérioration, perte ou vol éventuel du mobilier. Le client prendra toute disposition en vue de se garantir contre ces risques et d'une manière générale tout sinistre dont il sera tenu responsable. En cas de détérioration, le client sera tenu de régler les frais de remise en état ou la valeur neuve du mobilier en cas d'impossibilité de procéder à sa réparation. Le mobilier doit être laissé à la disposition de CAMERUS vide de son contenu dès la fermeture de la manifestation.

CAMERUS ne saurait en aucun cas être rendu responsable de la disparition ou de la détérioration d'objets n'ayant pas été retirés du mobilier loué. Le matériel reste la propriété exclusive de CAMERUS et ne pourra faire l'objet d'aucun déplacement ou cession, prêt quelconque. Toute contestation sur la qualité ou la quantité du mobilier loué doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 24 heures après la livraison, passé ce délai aucune contestation ne sera admise. En cas de refus du matériel par le destinataire final, pour quelque cause que ce soit, l'intégralité du prix de la facture établie restera exigible auprès de la société facturé.

Delivery of the equipment rented is performed by CAMERUS under the conditions set forth in the order confirmation forwarded to the client. The client is responsible for the equipment rented from the time of its delivery until its return.

Equipment rented in good condition must be used as intended and the client promises not to treat it or let it be treated in a way which may damage it. The client is liable for any damage, loss, or theft of the equipment which may occur. The client must make all arrangements necessary to insure against these risks, and generally speaking, against any damage for which he or she will be held responsible. In case of damage, the client will be liable for paying the cost of repair or replacement of the items if they cannot be repaired. The equipment or furniture must be restored to CAMERUS empty of all contents as of the close of the event. CAMERUS will in no case become liable for the loss or damage to objects which were not removed from the furniture rented. The equipment or furniture remains the exclusive property of CAMERUS and may not be moved, transferred, or lent in any way. If the recipient refuses partial or full delivery, for any reason whatsoever, the principal shall still be liable to the obligation of a 100% settlement of the Camerus invoice.

Article 7

Immobilisation **Immobilization**

Le locataire s'engage à utiliser le mobilier uniquement pour la durée et le lieu convenus dans le contrat. Il est strictement interdit de retenir, déplacer, stocker ou immobiliser le mobilier en dehors du cadre de la location sans l'accord écrit préalable de CAMERUS.

Responsabilité en cas d'immobilisation non autorisée

En cas de non-restitution, de stockage non autorisé ou de toute immobilisation prolongée du mobilier loué, le locataire sera tenu de :

réglér les frais de prolongation de location au tarif en vigueur, rembourser tout préjudice ou coût supplémentaire occasionné à CAMERUS, y compris perte de capacité de location ou dégradation.

Restitution

Le mobilier doit être restitué dans son état initial, en bon état de propreté et de fonctionnement, aux lieux et horaires convenus. Toute dégradation ou transformation fera l'objet d'une facturation selon les conditions prévues à l'article relatif à l'assurance et à la transformation du mobilier.

Force majeure et événements exceptionnels

Si l'immobilisation résulte d'un événement de force majeure, les dispositions de l'article "Force Majeure" s'appliqueront, après notification immédiate à CAMERUS.

Prohibition of Unauthorized Immobilization

The tenant agrees to use the furniture only for the duration and at the location specified in the contract. It is strictly prohibited to retain, move, store, or immobilize the furniture outside the agreed rental period or location without prior written consent from CAMERUS.

Liability in Case of Unauthorized Immobilization

In the event of non-return, unauthorized storage, or any prolonged immobilization of the rented furniture, the tenant shall be responsible for:

paying the rental extension fees at the applicable rate, reimbursing any damage or additional costs incurred by CAMERUS, including loss of rental opportunity or damage to the furniture.

Return of Furniture

The furniture must be returned in its original condition, clean and fully functional, at the agreed location and time. Any damage or modification will be invoiced according to the provisions of the article concerning insurance and furniture modification.

Force Majeure and Exceptional Events

If immobilization results from a force majeure event, the provisions of the "Force Majeure" article shall apply, following immediate notification to CAMERUS.

Article 8

Obligations techniques et sécurité **Technical and Safety Obligations**

Le client est responsable de l'utilisation correcte du mobilier et des équipements fournis par CAMERUS.

Le client doit respecter les instructions de montage et d'installation fournies par CAMERUS. Tout montage ou démontage effectué par le client ou un tiers doit se conformer aux normes de sécurité en vigueur. CAMERUS ne saurait être tenu responsable en cas de dommages résultant d'une installation non conforme.

Pour tout mobilier ou équipement nécessitant un branchement secteur :

Le client doit s'assurer que les installations électriques respectent les normes en vigueur (tension, puissance, sécurité des circuits).

Le branchement doit être effectué uniquement par du personnel qualifié. CAMERUS décline toute responsabilité en cas d'incident électrique résultant d'un branchement incorrect, d'une surcharge ou de l'utilisation d'adaptateurs non conformes.

Le client s'engage à utiliser le mobilier et les équipements conformément à leur destination et à respecter toutes les règles de sécurité applicables (charge maximale, stabilité, environnement d'usage). Toute dégradation, utilisation inappropriée ou tentative de modification engage la responsabilité du client et pourra entraîner la facturation de réparations ou de remplacement.

The client must follow the assembly and installation instructions provided by CAMERUS. Any assembly or disassembly carried out by the client or a third party must comply with applicable safety standards. CAMERUS cannot be held liable for any damage resulting from improper installation.

For any furniture or equipment requiring mains power:

The client must ensure that the electrical installations comply with current regulations (voltage, power, circuit safety). Connections must be made only by qualified personnel.

CAMERUS disclaims all liability for electrical incidents resulting from incorrect connections, overloading, or the use of non-compliant adapters.

The client undertakes to use the furniture and equipment in accordance with their intended purpose and to comply with all applicable safety rules (maximum load, stability, usage environment). Any damage, improper use, or attempt to modify the equipment will engage the client's liability and may result in charges for repair or replacement.

Conditions Générales de Location de Mobilier

Conditions for Equipment and Furniture Rental

Article 9

Participation assurance obligatoire **Compulsory Insurance fees**

La participation à l'assurance couvrira le locataire contre les risques de vol (sous réserve qu'une plainte soit déposée), ou de détérioration du jour précédant l'ouverture officielle au jour de fermeture. Le refus d'assurance implique la pleine responsabilité du locataire en cas de dommage ou de disparition du matériel. Certaines références de notre offre (multimédia, machine à café, fontaine à eau, réfrigérateur), de par leur nature, leur usage, leur fragilité ou leur valeur, ne peuvent pas faire l'objet d'une assurance. Elles sont réputées être sous l'unique responsabilité du locataire, de la livraison à la reprise. En cas de perte ou vol de ce type de matériel, une facture de remplacement représentant 3 fois la valeur catalogue sera à la charge du locataire. Pour certains produits, un chèque de garantie pourra être demandé. En cas de modification, transformation, personnalisation ou usage non conforme du mobilier loué, le locataire sera tenu de rembourser à CAMERUS un montant forfaitaire de remplacement ou de réparation, afin de remettre le mobilier dans son état initial et permettre sa remise en location dans de bonnes conditions. Le montant de ce forfait sera déterminé en fonction de l'ampleur des transformations et de la valeur du mobilier concerné.

An insurance fee will cover the renter against risks of theft (provided that a report has been filed), or damage from the day preceding the official opening until the closing day. If the renter declines the insurance, he or she assumes full liability in case of damage or loss of the equipment.

The nature of some products of our offer (multimedia, coffee machine, water fountain, fridge) such as their specific usage, worthiness or fragility prevents them any insurance coverage. These products will be under the sole responsibility of the client, from the delivery to the pick-up. In case of theft, loss, or any damage caused to such material, a compensation invoice will be charged to the client, worth 3 times the catalogue price.

For some products, we could ask you for a deposit.

In the event of modification, alteration, customization, or non-compliant use of the rented furniture, the tenant shall be required to reimburse CAMERUS a fixed replacement or repair fee in order to restore the furniture to its original condition and allow it to be re-rented in proper condition. The amount of this fee will be determined based on the extent of the modifications and the value of the furniture concerned.

Montant de la location en € <i>Total price of the hire (excl. VAT)</i>	Participation assurance <i>Insurance (excl. VAT)</i>
0 à 75	14
76 à 220	26
221 à 500	51
501 à 1000	71
1001 à 2200	140
2201 à 3800	257
3801 à 5300	362
5301 à 7000	462
Au-delà <i>Over this limit</i>	6% du montant HT <i>6% of furniture total (excl. VAT)</i>

Article 10

Clause pénale **Penalty clause**

Si le client ne respecte pas ses obligations de paiement, les parties s'engagent à tenter, avant toute action judiciaire, une médiation amiable afin de résoudre le différend. La médiation pourra être conduite par un médiateur indépendant ou selon la procédure choisie d'un organisme de médiation reconnu. Si la médiation échoue ou si le client persiste dans son manquement, et que le recouvrement judiciaire devient nécessaire, le client s'engage à régler, en sus du principal et des dépens ordinairement et légalement à sa charge, une indemnité forfaitaire fixée à 20 % TTC du montant principal de la créance.

If the client fails to meet their payment obligations, the parties agree to attempt amicable mediation before any judicial action in order to resolve the dispute. Mediation may be conducted by an independent mediator or according to the procedure of a recognized mediation body.

If mediation fails, or if the client continues to default, and judicial recovery becomes necessary, the client agrees to pay, in addition to the principal and any costs ordinarily and legally payable, a fixed indemnity equal to 20% including VAT of the principal amount of the debt.

Article 11

Loi applicable et attribution de juridiction **Applicable law and assignment of jurisdiction**

Les contrats conclus par CAMERUS sont régis par la loi française. En cas de difficultés d'interprétation ou d'exécution des présentes, même en cas d'appel en

garantie ou de pluralité de défendeurs, le Tribunal de Commerce de Paris est seul compétent.

Contracts entered into by CAMERUS are subject to French law. In cases of problems of interpretation or execution of the present document, even in cases of appeal concerning guarantee or plurality of defendants, the Paris Tribunal of Commerce has sole jurisdiction.

Article 12

Utilisation des photos et vidéos **Use of Photos and Videos**

Le client autorise CAMERUS à réaliser et utiliser des photographies et vidéos de la prestation réalisée dans le cadre de la présente commande, à des fins de communication, promotion et marketing, notamment sur le site internet, les réseaux sociaux et les supports imprimés de CAMERUS.

Lorsque les images comportent des personnes physiques identifiables, le client s'engage à obtenir auprès de chacune de ces personnes un consentement préalable et explicite pour l'utilisation de leur image conformément à la réglementation applicable (article 9 du Code civil et RGPD). CAMERUS ne pourra être tenu responsable en cas de diffusion d'images pour lesquelles le consentement n'a pas été obtenu.

Le client peut s'opposer à l'utilisation des images ou vidéos le concernant en adressant une demande écrite à CAMERUS avant ou après la prestation. En cas de refus, CAMERUS s'engage à ne pas publier les images concernées et à limiter leur usage aux seules fins internes ou administratives.

Les images utilisées par CAMERUS sont exploitées sans contrepartie financière pour le client ou les personnes figurant sur les supports, sauf accord écrit contraire.

The client authorizes CAMERUS to take and use photographs and videos of the services provided under this order for communication, promotion, and marketing purposes, including on CAMERUS's website, social media, and printed materials. When images include identifiable natural persons, the client undertakes to obtain prior and explicit consent from each individual for the use of their image in accordance with applicable laws (Article 9 of the French Civil Code and the GDPR). CAMERUS cannot be held liable for the publication of images for which consent has not been obtained. The client may object to the use of images or videos concerning them by sending a written request to CAMERUS before or after the service. In such cases, CAMERUS undertakes not to publish the images and to limit their use to internal or administrative purposes only.

Images used by CAMERUS are exploited without financial compensation to the client or the individuals appearing in the media, unless otherwise agreed in writing.

Article 13

Données personnelles **Data collection**

A/Collecte de données, Finalité de Traitement et Identité du Responsable de Traitement

La société prestataire procède à la collecte et au traitement des données et des informations à caractère personnel de son client et de ses représentants pour les finalités suivantes (ci-après désignée en tant que finalité de traitement) :

- Effectuer les opérations relatives à la gestion des clients, des affaires, et au suivi de la relation commerciale,
- Effectuer les opérations relatives à la satisfaction client
- Gérer les demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition,
- Gérer les impayés et le contentieux.

La société prestataire a la qualité de Responsable de traitement au sens de la loi et réglementation applicables.

Les données collectées par la société prestataire sont traitées de manière licite, loyale et transparente. Les données collectées sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est strictement nécessaire au regard de la Finalité de Traitement.

B/Données collectées et consentement

Le client et ses représentants sont désignés comme le Client dans le présent document.

Le Client reconnaît être informé qu'il a le droit de retirer son consentement à tout moment.

Celui-ci accepte expressément et de manière non équivoque de transmettre à la société prestataire, ses noms, prénoms, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone, numéro de carte bancaire, et ce dans le cadre des Finalités de Traitement ci-dessus exposées.

C/Informations et accès aux données à caractère personnel Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données UE 2016/679 et à la loi relative à l'informatique et aux libertés modifiée du 06 janvier 1978, la société prestataire qui a la qualité de Responsable de Traitement informe le Client des points suivants :

a) Le Client accepte que les données personnelles le concernant recueillies par la société prestataire dans le cadre des présentes soient transmises aux sous-traitants avec lesquels celle-ci est en relation contractuelle aux seules fins d'exécution du contrat, sous réserve que ces tiers destinataires des données à caractère personnel soient soumis à une réglementation garantissant un niveau de protection approprié et adapté tel que défini au Règlement UE 2016/679.

Ces informations sont conservées par lui ou toute société mandatée à cet effet et dans les conditions légales et réglementaires. Le Client sera informé préalablement à tout transfert de ses données personnelles en dehors de l'Union Européenne. En pareille hypothèse, la société prestataire s'engage à respecter la réglementation en vigueur et à mettre en place toute mesure nécessaire afin de garantir la sécurité et la confidentialité des données ainsi transférées.

b) La société prestataire conservera les informations et données à caractère personnel pendant la durée maximale légale ou réglementaire applicable en fonction de la Finalité de Traitement.

c) Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition des données collectées le concernant.

Ainsi, les données collectées par la société prestataire dans le cadre des présentes peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par le Règlement UE 2016/679. Tout Client peut à tout moment obtenir une copie des informations le concernant sur simple demande adressée à la société prestataire et les transmettre à un autre responsable de traitement. Le Client peut solliciter à l'adresse ci-dessous, une suppression ou une rectification de ces informations par écrit. Il peut à tout moment s'opposer à la réception de sollicitations commerciales, faire modifier ses coordonnées, s'opposer à leur communication en adressant une notification par courrier recommandée ou courriel suivie d'un accusé de réception à l'adresse suivante : rgpd@camerus.fr

d) Le Client dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité nationale de contrôle.

e) L'exigence de fourniture des données à caractère personnel telles que définies au paragraphe B conditionne l'acceptation des présentes CGV. Le client est tenu de fournir les Données susvisées.

Purpose of treatment and identity of the data treatment manager The service provider collects and processes the data and personal information of its client and representatives for the following purposes (hereinafter collectively referred to as «Purpose of Processing»):

- Performing the operations related to the management of the business relation,
- Performing the operations related to customer satisfaction
- Managing requests related to rights for access, rectification and opposition,
- Managing unpaid bills and litigation.

The service provider is responsible for collecting and managing the data in accordance with applicable law and regulations. The data collected by the service provider is treated lawfully, fairly and transparently. The data collected is adequate, relevant and limited to what is strictly necessary with regard to the Purpose of Processing. Data collected and consent

The customer and its representatives are referred as "the Customer" in this document. The Customer acknowledges being informed that he has the right to withdraw his consent at any time. He expressly and unequivocally agrees to provide the service provider with his name, surname, postal address, e-mail address, telephone number and credit card number, for the "Purposes of processing" as set out above. Information and access to personal data

In accordance with the General Data Protection Regulation EU 2016/679 and the Data Protection Act of January 6th 1978, the service provider who is responsible of data management, informs that:

a) The Customer agrees that his personal data collected by the service provider can be forwarded to subcontractors with whom the service provider is in contractual relation; this will be done for the sole purpose of executing the contract, and provided that these third parties are subject to regulation ensuring an appropriate level of protection as defined in EU Regulation 2016/679 regarding personal data.

This information is kept by him or any company mandated for this purpose, under the legal and regulatory conditions.

The Customer will be informed prior to any transfer of his personal data outside the European Union. In such a case, the service provider undertakes to comply with the regulations in force and to take all necessary measures to ensure the security and confidentiality of the data thus transferred.

b) The service provider will keep the information and personal data for the maximum legal or regulatory duration applicable according to the "Purpose of Processing". c) The Customer has a right of access, rectification, deletion, limitation, portability and opposition of collected data concerning the Customer.

Thus, the Customer has a right of access and rectification regarding that collected data under the conditions provided by the EU Regulation 2016/679.

The Customer can at any time obtain a copy of its personal information against request addressed to the company provider. The Customer may request a deletion or correction of this information in writing to the below mentioned address. He may at any time refuse any commercial solicitations, modify his contact details, oppose their communication by sending a notification by registered mail or email followed by an acknowledgment of receipt to the following address: rgpd@camerus.fr

d) The Customer has the right to complain to the national supervisory authority.

e) The requirement of personal data as defined in §B determines the acceptance of these Terms of sales. The Customer is obliged to provide the aforementioned data.

Article 14

Éthique, code de conduite et lutte contre la corruption **Ethics, Code of Conduct, and Anti-Corruption**

A/Engagement éthique

CAMERUS s'engage à conduire ses activités avec intégrité, transparence et

responsabilité. Tous les collaborateurs, partenaires et sous-traitants sont tenus de respecter les principes éthiques fondamentaux suivants : honnêteté, loyauté, respect des lois et règlements applicables, et respect des droits fondamentaux des personnes.

B/Lutte contre la corruption et les pratiques anti-concurrentielles Le client, les partenaires et les collaborateurs de CAMERUS s'interdisent strictement :

tout acte de corruption active ou passive, directe ou indirecte, le versement ou l'acceptation de pots-de-vin ou de cadeaux inappropriés destinés à influencer indûment une décision, toute pratique anti-concurrentielle contraire aux dispositions du droit français et européen.

C/Conformité légale et réglementaire Les parties s'engagent à respecter toutes les lois, règlements et normes applicables dans le cadre de l'exécution du contrat, notamment en matière de droit commercial, droit du travail, droit fiscal et droit de la concurrence. CAMERUS pourra suspendre ou résilier le contrat en cas de violation grave ou répétée de ces obligations.

D/Signalement et prévention Toute personne ayant connaissance d'un comportement contraire à ces principes est encouragée à le signaler à CAMERUS par voie écrite, confidentielle et sécurisée. Les signalements seront traités de manière rigoureuse, avec protection contre toute mesure de représailles.

E/Sanctions

Le non-respect de ces principes éthiques pourra entraîner, selon le rôle de la personne concernée, des mesures contractuelles, civiles ou pénales conformément à la loi.

A/Ethical Commitment

CAMERUS is committed to conducting its business with integrity, transparency, and responsibility. All employees, partners, and subcontractors are required to adhere to fundamental ethical principles, including honesty, fairness, compliance with applicable laws and regulations, and respect for fundamental human rights.

B/Anti-Corruption and Anti-Competitive Practices

The client, partners, and CAMERUS employees are strictly prohibited from: engaging in active or passive corruption, whether direct or indirect; offering, giving, or accepting improper gifts or advantages intended to unduly influence a decision;

engaging in any anti-competitive practices contrary to French or European law. C/Legal and Regulatory Compliance

All parties undertake to comply with all applicable laws, regulations, and standards in connection with the performance of the contract, including commercial law, labor law, tax law, and competition law. CAMERUS may suspend or terminate the contract in the event of a serious or repeated violation of these obligations.

D/Reporting and Prevention

Anyone aware of conduct contrary to these principles is encouraged to report it to CAMERUS in writing, through a confidential and secure channel. Reports will be handled rigorously, with protection against any retaliation.

E/Sanctions

Failure to comply with these ethical principles may result, depending on the role of the person concerned, in contractual, civil, or criminal sanctions in accordance with the law.